

DELIBERATION N° 88/06-18 - OUVERTURE DE CREDITS SUR PROGRAMME EN DEPENSES AVANT LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988/TRAVAUX BATIMENTS GENDARMERIE

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à une ouverture de crédits en dépenses pour la réalisation des travaux de reprise des sols des bureaux de la gendarmerie.*

*Ces travaux s'élèveraient à la somme de 15 012, 98 F, selon les estimations effectuées.*

*La dépense serait imputée au chapitre 900-02-2321 "Travaux sur bâtiment" programme 43/88 doté de 16 000 F.*

*Cette dotation serait prise sur les excédents du compte administratif 1987, en attente de régularisation au budget supplémentaire de l'exercice en cours.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser l'ouverture de crédits exposée ci-dessus.*